

Bain lui a fourni certaines données, tout comme les autres sous-ministres ou fonctionnaires dans les différents ministères fournissant des statistiques aux conservateurs comme aux libéraux.

M. TAYLOR : Le ministre des Douanes ne l'a pas nié.

M. SUTHERLAND : Je ne parle pas au nom du ministre des Douanes ; voici ce que j'affirme, quant à moi.

M. TAYLOR : L'honorable ministre des Douanes devrait être plus au courant que l'honorable ministre des Travaux publics.

M. JAMES SUTHERLAND : C'est peut-être votre manière de discuter, mais ce n'est pas la mienne. J'ai déclaré sur ma responsabilité de ministre que M. Bain n'a rien eu à faire avec la publication de ce pamphlet. Je demande à mon honorable ami comme je demande à tous les autres membres de la Chambre d'être francs et justes ; qu'ils blâment ceux qui sont coupables mais qu'ils donnent justice aux innocents. Il est injuste de porter une accusation fautive, soit directe, soit par sous-entendus. Je me suis levé pour déclarer que M. Bain n'est pas l'auteur de ce pamphlet ; qu'il n'a pas écrit les paragraphes que l'honorable député a lus et qu'il n'en est responsable en aucune façon.

M. TAYLOR : Nous avons alors le spectacle d'un ministre qui contredit un de ses collègues dans le cabinet.

Quelques VOIX : C'est inexact.

L'honorable M. JAMES SUTHERLAND : Evidemment. Souvent des conservateurs m'ont demandé des renseignements, et je me suis toujours fait un plaisir de les leur procurer par l'entremise des employés du ministère, et je n'ai aucune raison de croire que M. Bain a fait plus que de fournir les renseignements qu'on lui demandait. Si le ministre des Douanes se trompe, c'est peut-être qu'il manque de renseignements exacts. Mais je suis renseigné, et je me suis levé dans le but de rendre justice à M. Bain, et je puis dire à ceux qui peuvent avoir des doutes ou avoir mal compris la question à cause de ce qui a eu lieu dans cette Chambre, que M. Bain n'est pas l'auteur de cette littérature, et je le sais positivement.

M. TAYLOR : J'ai compris que le ministre des Douanes a dit que M. Bain avait préparé avant qu'il fut commissaire, le pamphlet "Political Pointers n° 1" dont le ministre des Douanes a lu des extraits.

Quelques VOIX : Non.

M. TAYLOR : L'honorable ministre des Douanes a lu plusieurs passages de ce pamphlet qu'il a prétendus être véridiques. Le ministre des Douanes admet que M. Bain a écrit la Série n° 1, mais il dit que c'est avant

sa nomination à la charge d'assistant-commissaire.

Quelques VOIX : Non.

M. TAYLOR : L'honorable ministre des Douanes n'osera pas le nier lui-même, parce qu'il a la réputation de dire la vérité, bien qu'il tourne autour quelquefois, mais lorsqu'il s'agit de dire oui ou non, il est franc. S'il me donne une commission composée de de trois hommes honnêtes, je prouverai que M. Bain a préparé ce document.

L'honorable M. PATERSON : J'ai déclaré que, ayant demandé à M. Bain : Avez-vous contribué à la préparation de cette brochure, il m'a répondu : Elle renferme des calculs que j'ai faits pour votre usage et dont vous avez tiré profit ; c'était mon devoir, en ma qualité de votre secrétaire particulier, de faire ces calculs pour votre information et on les a glissés dans ce guide électoral. Je n'ai pas dit que M. Bain avait reconnu qu'il était l'auteur ou l'éditeur de ce pamphlet politique.

M. TAYLOR : Vous ne l'avez pas dit, non ; mais après avoir cité les tableaux, vous avez lu une multitude de passages déclarant qu'ils contenaient des renseignements véridiques à l'usage de la population ; or, M. Bain a préparé ce document avant de devenir sous-commissaire.

L'honorable M. PATERSON : Il ne l'a pas préparé dans cette intention-là.

M. CLANCY : Un mot au ministre des Travaux publics qui contredit son collègue, le ministre des Douanes—

Quelques VOIX : Non.

M. CLANCY : Examinons dans quelle position se trouvait le ministre des Douanes à la fin de la séance, vendredi soir. On lui demanda si, à sa connaissance, directement ou indirectement, M. Bain avait préparé des articles politiques dont le parti libéral devait faire usage ou répandre parmi le public ? Le ministre refusa de répondre, disant : "Je le demanderai à M. Bain." Ne pouvait-il pas répondre : Je n'en ai pas connaissance ; je ne m'en suis jamais aperçu et, conséquemment, je l'ignore." Pourquoi interroger M. Bain, s'il ignorait si ces articles étaient de lui ? Le ministre ne pouvait-il pas répondre qu'il n'en savait rien ? Cependant, nourrissant autant de scrupules que le ministre des Travaux publics—ce qui lui fait honneur, je le répète—le ministre refusa de déclarer qu'il ne savait pas, ni directement ni indirectement, si le sous-commissaire des Douanes avait travaillé à la préparation de brochures électorales à l'usage du parti libéral et il préféra rester cloué à son siège et garder le silence. Voici, maintenant, que le ministre des Travaux publics nous dit : Je connais toute l'affaire. En sait-il plus long que le ministre des Douanes lui-même ? Vendredi soir, n'était-il pas à son siège ici même sans desserrer les dents